

## DÉVELOPPEMENTS

**DU Budget des Dépenses**

DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Pour l'Exercice 1842.  
  

---

NUMÉRO des articles de la loi.	develop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE PREMIER</b>		
<i>Administration centrale. (Personnel.)</i>		
1	»	Traitement du Ministre . . . . .
2	»	Frais de représentation . . . . . (pour mémoire) .
3	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. . . . .
4	»	Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .
<i>Matériel.</i>		
5	»	Ports de lettres et paquets, frais d'affranchissements, fournitures de bureau, frais d'impression et de reliure, achats de livres et de cartes, abonnements aux journaux belges et étrangers, éclairage et chauffage, entretien des locaux, du mobilier, etc. . . . .
6	»	Achats de décorations de l'Ordre Léopold . . . . .
TOTAL DU CHAP. I <sup>er</sup> . . . . fr.		
<b>CHAPITRE II.</b>		
<i>Traitements des Agents politiques.</i>		
1	»	AUTRICHE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire . . . . .
2	»	CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire. . . . .
3	»	FRANCE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un conseiller de légation . . . . .
4	»	GRANDE-BRETAGNE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et d'un commis. . . . .
5	»	PAYS-BAS. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire . . . . .
6	»	ITALIE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire .
7	»	PRUSSE. — Id. id. id. id. id. id. . . . .
8	»	TURQUIE. — Id. d'un Ministre résident, d'un secrétaire, d'un drogman et de deux soldats.
9	»	BAVIÈRE. — Id. d'un chargé d'affaires . . . . . (pour mémoire) .
10	»	BRESIL. — Id. id. . . . .
11	»	DANEMARCK. — Id. id. . . . .
12	»	ESPAGNE. — Id. id. . . . .
13	»	ÉTATS-UNIS. — Traitement d'un chargé d'affaires et d'un secrétaire . . . . .
14	»	GRÈCE. — Traitement d'un chargé d'affaires . . . . .
15	»	VILLES LIBRES ET ANSÉATIQUES de Hambourg, Brème et Lubeck. — Traite <sup>mt</sup> . d'un chargé d'affaires.
16	»	PORTUGAL. — Traitement d'un chargé d'affaires . . . . .
17	»	SARDIGNE Id. Id. . . . .
18	»	SUÈDE. Id. Id. . . . .
TOTAL DU CHAP. II. . . . fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT DÉPOSÉ POUR L'EXERCICE 1841	DIFFÉRENCIÉ		CRÉDIT AJOUTÉ POUR 1842.	Observations
CHARGES ordinaires et imprévues	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1842	en moins AU BUDGET de 1842		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
"	"	"	"	"	"		
54,000	"	54,000	54,000	"	"		
2,000	"	2,000	2,000	"	"		
32,000	"	32,000	32,000	"	"		
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
119,000	"	119,000	119,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
60,000	"	60,000	60,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
50,000	"	50,000	50,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
50,000	"	50,000	50,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
"	"	"	15,000	"	15,000		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
25,500	"	25,500	25,500	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
531,500	"	531,500	566,500	"	15,000		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pement des articles.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
		<b>CHAPITRE III.</b>
Uniq.	»	Traitements des Agents consulaires . . . . .
		<i>État des résidences actuelles des consuls et de la répartition du crédit :</i>
		Consulat général d'Alexandrie . . . . . 12,000 »
		— — de Suisse . . . . . 12,000 »
		— — de Tunis . . . . . 9,000 »
		— de Smyrne . . . . . 12,000 »
		— de Manille . . . . . 12,000 »
		— de Syngapore . . . . . 12,000 »
		— de Lima . . . . . 25,000 »
		— de Tanger . . . . . 9,000 »
		TOTAL . . . . . fr. 103,000 »
		Le Gouvernement se réserve le droit de supprimer certains consulats existants et de les remplacer par d'autres, chaque fois que l'intérêt du commerce exigera des mutations.
		Le désir ayant été exprimé, au nom du commerce, que le Gouvernement créât de nouvelles résidences de consuls rétribués, une instruction se fait en ce moment à ce sujet; aussitôt que les résultats de cette instruction seront connus, le Gouvernement en fera part aux Chambres, et il demandera, au besoin, une augmentation de crédit dans ce but.
		Au surplus, il sera rendu compte annuellement aux Chambres des mutations opérées dans le cours de l'exercice précédent, des nouveaux consulats qui auront pu être établis, ainsi que de l'emploi des sommes votées.
		TOTAL DU CHAP. III. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE IV.</b>
Uniq.	»	Traitements des agents politiques en inactivité, de retour de leurs missions sans qu'ils y soient remplacés. . . . .
		TOTAL DU CHAP. IV. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE V.</b>
Uniq.	»	Frais de voyage des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes et courses diverses . . . . .
		TOTAL DU CHAP. V. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE VI.</b>
Uniq.	»	Frais à rembourser aux agents du service extérieur. (Frais et entretien des pavillons, frais généraux de correspondance, secours à des belges indigents, frais d'achat et de copie de documents, frais extraordinaires et accidentels) . . . . .
		TOTAL DU CHAP. VI. . . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1841.	DIFFÉRENCE		CREDIT ALLOUÉ POUR 1842.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1842.	en moins AU BUDGET de 1842.		
110,000	»	110,000	110,000	»	»		
110,000	»	110,000	110,000	»	»		
10,000	»	10,000	10,000	»	»		
10,000	»	10,000	10,000	»	»		
70,000	»	70,000	70,000	»	»		
70,000	»	70,000	70,000	»	»		
75,000	»	75,000	75,000	»	»		
75,000	»	75,000	75,000	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles.	
		<b>CHAPITRE VII.</b>
Uniq.	»	Missions extraordinaires et dépenses imprévues . . . . .
		TOTAL DU CHAP. VII. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE VIII.</b>
Uniq.	»	Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas. . . . .
		TOTAL DU CHAP. VIII. . . . . fr.

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>	
—	—		
I.	50	Administration centrale . . . . .	
II.	<i>ib.</i>	Traitements des agents politiques . . . . .	
III.	52	— — consulaires . . . . .	
IV.	<i>ib.</i>	— — politiques en inactivité, etc. . . . .	
V.	<i>ib.</i>	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc. . . . .	
VI.	<i>ib.</i>	Frais à rembourser aux agents du service extérieur. . . . .	
VII.	54	Missions extraordinaires et dépenses imprévues. . . . .	
VIII.	<i>ib.</i>	Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas . . . . .	
		TOTALX. . . . .	fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1841.	DIFFÉRENCE		CREDIT ALLOUÉ POUR 1842.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1842.	en moins AU BUDGET de 1842		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
»	75,000	75,000	75,000	»	»		
»	75,000	75,000	75,000	»	»		

119,000	»	119,000	119,000	»	»	
551,500	»	551,500	566,500	»	15,000	
110,000	»	110,000	110,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
70,000	»	70,000	70,000	»	»	
75,000	»	75,000	75,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
»	75,000	75,000	75,000	»	»	
985,500	75,000	1,060,500	1,075,500	»	15,000	

En moins au Budget de 1842. . . . fr.

15,000

56